

POCHOIR HANDICAPÉ

1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le Pochoir Handicapé Rocol est un pochoir de 108 x 108 cm fait en plastique polypropylène très résistant et réutilisable. Il permet d'effectuer un marquage rapide et simple.

- Taille du pochoir : 108 x 108 cm
- Composition du pochoir : polypropylène

2. DOMAINE D'APPLICATION

Le Pochoir Handicapé Rocol permet un marquage simple et précis pour signaler les emplacements réservés aux handicapés.

3. UTILISATION - MODE D'EMPLOI

1. Préparation du sol

Avant application, toutes les surfaces doivent être propres, sèches et dépoussiérées.

Les surfaces couvertes de graisses doivent être dégraissées avec une solution de nettoyage adaptée (Produit recommandé : PRE-CLEAN Jelt, Réf. 005181, Dégraissant universel biodégradable, base aqueuse, prêt à l'emploi).

Pour de meilleurs résultats, utiliser les aérosols de marquage TraitVite Précision (Réf. R47020 et suivants) ainsi que Pistolet à Main (Réf. R46013).

2. Guide d'application

- Placer le pochoir dans la position souhaitée
- Assurez-vous que le pochoir soit bien posé à plat
- Secouez l'aérosol et lorsque vous entendez les billes, continuez l'opération pendant encore une minute
- Tracez tête en bas à l'intérieur du pochoir. Tracez de manière uniforme jusqu'à ce que la surface à couvrir le soit complètement
- Après utilisation, purgez l'aérosol en appuyant quelques secondes sur la buse tête en haut
- Laissez sécher 20 minutes avant de retirer le pochoir afin de s'assurer d'un résultat impeccable

3. Conseils

Bien nettoyer le pochoir après utilisation (Produit Recommandé : lingettes Anti-Graffiti, Réf. R43128).

Le pochoir est réutilisable.



Cette fiche technique a été établie le 07/04/09 et annule toutes les fiches précédentes. Les renseignements fournis sont basés sur nos connaissances et expériences à ce jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.